Envoyé en préfecture le 22/07/2025
Reçu en préfecture le 22/07/2025
Publié le 22/07/25
ID : 040-214002131-20250721-036_2025-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune d'ORX

Séance ordinaire du 21 Juillet 2025

L'an deux mil-vingt-cinq, le vingt et un du mois de juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Orx, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations, sous la présidence de M. Desclaux Bertrand, Maire.

Date de la convocation : 15 Juillet 2025

Membres du conseil municipal : 14

Membres ayant pris part à la délibération : 13

Quorum : oui

Secrétaire de séance : Bruno DUBEARNES

Présents : Anne LAPÉBIE, Mario BLONDAEL, Fabien DE FRIAS, Bertrand DESCLAUX, Maire, Pascal LAFARGUE, Clément BAYENS, Joël NICOLAS, Christine GOYETCHE, Bruno DUBEARNES, Frédéric MARQUIS, Joël VIGNOLLE,

Absents : Samantha LAVERNY, Valérie MAILLOT, Christine RODRIGUEZ

Pouvoirs : 2

Délibération n° 036-2025

Objet : Demande de subvention au titre du FEC 2025

Monsieur le Maire expose, la volonté de la commune d'améliorer l'aménagement et l'entretien de l'espace public et propose l'investissement de matériel ci-dessous :

	Quantité	px U HT	Montant HT
Place			
Table pique nique enfant	2	162,00 €	324,00 €
Table pique nique marensin 2m40	2	415,00 €	830,00 €
Table pinede	2	890,00 €	1 780,00 €
Banc Chalosse	8	280,00 €	2 240,00 €
Espace Robert Dicharry			
Banc forestier avec dossier	4	360,00 €	1 440,00 €
Table forestière	3	750,00 €	2 250,00 €
Sous total			8 864,00 €

	Quantité	px U HT	Montant HT
Scie sabre	1	219,00 €	219,00 €
Lame sabre avec metal	1	3,30 €	3,30 €
Coffret lames scie sabre	1	29,90 €	29,90 €
Sous total			252,20 €

Total	9 116,20 €

Envoyé en préfecture le 22/07/2025
Reçu en préfecture le 22/07/2025
Publié le
ID : 040-214002131-20250721-036_2025-DE

CONSIDERANT la nécessité d'acquérir du mobilier urbain et de l'outillage adaptés permettant d'améliorer l'aménagement et l'entretien de l'espace public

COSNEIDERANT la possibilité d'obtenir une aide financière dans le cadre du Fonds d'Équipement des Communes (FEC) ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents et représentés :

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du FEC pour le financement de l'acquisition de mobilier urbain et d'outillage ;

De charger Monsieur le Maire de signer toutes les pièces afférentes à cette demande et de mener les démarches nécessaires à la concrétisation du projet.

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,
Bertrand DESCLAUX

MAIRIE d'ORX 40 (SE)

Le secrétaire de séance,
Bruno DUBEARNES

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publication le :